

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaine départemental de Roques-Hautes - Conventions relatives aux travaux
d'enfouissement d'une ligne aérienne moyenne tension.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du domaine départemental de Roques-Hautes d'une superficie d'environ 1 176 ha répartis sur les communes d'Aix-en-Provence, Beaurecueil, le Tholonet, Saint-Antonin-sur-Bayon et Saint-Marc-Jaumegarde.

La société ENEDIS va procéder à la suppression de la ligne aérienne qui chemine à travers le domaine départemental de Roques-Hautes et le massif de la Sainte-Victoire. En substitution, une canalisation souterraine empruntera les parcelles départementales B1844 et B1814 sur la commune du Tholonet et la parcelle AL78 sur la commune de Beaurecueil. Une mise à disposition de terrain d'une surface de 20 m² pour l'implantation d'une armoire de coupure et d'un poste de transformation de courant électrique est requise pour l'alimentation du futur réseau Haute Tension souterrain.

L'enfouissement de cette ligne aérienne va permettre de réduire fortement l'impact sur l'environnement et le paysage ainsi que les risques d'incendie.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'une convention de servitude sur des parcelles départementales du domaine de Roques-Hautes ainsi qu'une convention de mise à disposition de 20 m² de terrain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-jointe.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

